

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU 29 SEPTEMBRE 2014, 19h30, A LA CASSINE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Désignation du chef de groupe UDC
4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 juin 2014
 - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 16 juin 2014
 - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 16 juin 2014
5. Postulats
 - a. Développement et vote du postulat : Pour un Jumelage de Collombey-Muraz
 - b. Développement et vote du postulat du groupe PLR : Pour une égalité de traitement des villages
 - c. Développement et vote du postulat : Label « Commune en santé »
 - d. Développement et vote du postulat du groupe PDC : Horaire scolaire du cycle d'orientation des Perraires
6. Interpellations
 - a. Interpellation de l'ADG concernant les décharges de notre commune
 - b. Interpellation du PLR : Quelles conclusions tirer du recalage du projet Chablais Agglo ?
7. Informations de l'Exécutif
8. Questions
9. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Le Président du Conseil général, **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Il excuse MM. Damien Vannay et Jérôme Vannay pour le Conseil général (ci-après : CG). **Mme Natercia Knubel** annonce un léger retard de M. José Sotillo (arrivé à 19h50).

M. Samuel Rouiller, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 42 conseillers généraux. Le quorum est donc atteint.

Pour le Conseil municipal (ci-après : CM) : 7 / 7 présences

M. Bertrand Fontannaz informe l'assemblée que :

- M. Raymond Kamerzin a accepté de remplacer M. Guillaume Vanay au sein du CG. Le président lui souhaite la bienvenue.
- Le Président de la commission ad hoc sur la réorganisation du système salarial communal a demandé au Bureau une prolongation de délai jusqu'au printemps pour présenter un rapport. En effet, il n'a pas été possible d'obtenir toutes les réponses des personnes et administrations communales valaisannes durant les vacances d'été. Le Bureau lui a accordé ce délai jugeant qu'il était préférable d'obtenir un rapport exhaustif après une enquête complète.
- Le Conseil d'Etat a homologué le règlement sur la gestion des déchets de la commune.
- L'UDC doit désigner un nouveau chef de groupe. Il profite donc de rappeler les règles à respecter lors des prises de paroles et votations en séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Désignation du chef de groupe UDC

L'UDC désigne M. Raymond Kamerzin comme chef de groupe. **M. Stéphane Angst** le présente au CG.

M. Bertrand Fontannaz lui souhaite plein succès dans cette fonction.

4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 juin 2014

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 16 juin 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 16 juin 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. Postulats

a. Développement et vote du postulat : Pour un Jumelage de Collombey-Muraz

Le postulat est développé par son auteur, **M. Côme Vuille** (PLR).

Il est combattu par l'UDC car la période est financièrement mal choisie. Il n'est pas combattu par les autres groupes politiques ni par la Municipalité.

Vote sur l'acceptation du postulat

Résultat : 35 oui, 6 non, 1 abstention

Le postulat est transmis directement à la Municipalité qui a un délai de 12 mois pour le traiter.

b. Développement et vote du postulat du groupe PLR : Pour une égalité de traitement des villages

Le postulat est développé par son auteur, **Mme Véronique Cottet** (PLR).

Il est combattu par l'UDC qui estime faux de dire que le village des Neyres n'a pas accès à l'offre des structures jeunesse. De plus, le choix d'habiter aux Neyres est guidé par une qualité de vie et un coût immobilier attrayant. Ces habitants ont donc d'autres avantages que ceux de la plaine n'ont pas. Il n'est pas combattu par les autres groupes politiques. Le PDC se distancie du PLR lorsque qu'il affirme que tous les enfants n'ont pas accès aux structures jeunesse, mais soutient tout de même le postulat. **M. Didier Sallin** (PDC) propose de clarifier le postulat en changeant le titre comme suit : « Pour une égalité de traitement des villages pour l'accueil dans les structures jeunesse ». **Mme Véronique Cottet** accepte le changement. La Municipalité soutient le postulat avec la modification du titre.

Vote sur l'acceptation du postulat modifié

Résultat : 31 oui, 9 non, 1 abstention

Le postulat est transmis directement à la Municipalité qui a un délai de 12 mois pour y répondre.

c. Développement et vote du postulat : Label « Commune en santé »

Le postulat est développé par son auteur, **Mme Natercia Knubel** (PDC).

Il est combattu par le PLR qui demande le retrait du postulat car il estime que les conditions sont déjà pratiquement toutes remplies pour que le label soit accordé. De plus il est gratuit. Seuls les frais de l'employé qui va cocher la liste de mesures déjà appliquées seront facturés chaque 2 ans. Il n'y a donc pas de raison de faire une étude, mais plutôt une demande officielle de ce label. **Mme Natercia Knubel** estime au contraire qu'il y a encore bien des conditions sur lesquelles il faut plancher car elles ne sont pas remplies. De plus, il peut y avoir un coût financier au niveau des infrastructures qui mérite une étude. Elle ne va donc pas retirer le postulat. Il n'est pas combattu par les autres groupes politiques ni par la Municipalité.

Vote sur l'acceptation du postulat

Résultat : 32 oui, 7 non, 3 abstentions

Le postulat est transmis directement à la Municipalité qui a un délai de 12 mois pour y répondre.

d. Développement et vote du postulat du groupe PDC : Horaire scolaire du cycle d'orientation des Perraires

Le postulat du groupe PDC est développé par **Mme Anne-Lise Norton** (PDC).

L'ADG accepte l'entrée en matière. Le postulat est combattu par l'UDC et le PLR. Pour l'UDC, il n'y a pas de raison de changer un système qui a fait ses preuves depuis 1999. Se lever tôt pour aller à l'école est une habitude à prendre, une certaine leçon de vie qui prépare les jeunes à se lever tôt pour leur future vie active. **M. Cédric Zürcher** rejoint l'avis de l'UDC. Une rentrée des classes plus tardives rendrait impossible la mise en place d'un horaire pour la pratique de la gym et de la piscine. De plus le système en place est étudié afin que tous les élèves de la commune ne prennent pas le bus en même temps. **Mme Véronique Auchère Chervaz** précise que dans les autres CO, les élèves sont tout aussi fatigués en commençant l'école à 08h15. **M. Alain Valvona** argumente que les adolescents auront assez le temps de se lever tôt dans leur vie d'adulte le moment voulu. Le postulat n'est pas combattu par la municipalité.

Vote sur l'acceptation du postulat

Résultat : 19 oui, 20 non, 3 abstentions

Le postulat est refusé par le CG.

6. Interpellations

M. Bertrand Fontannaz précise que les auteurs de ces 2 interpellations ont souhaité obtenir une réponse officielle du CM.

a. Interpellation de l'ADG concernant les décharges de notre commune

Mme Nathalie Cretton développe l'interpellation en ajoutant qu'il serait souhaitable que les sites contaminés ou pollués de Collombey-Muraz visibles sur le site internet du canton du Valais soient aussi présents sur le plan de zone de notre commune (RCCZ). Elle cite en exemple le stand de tir de Châble-Croix qui nécessite une investigation. **Mme Sandra Cottet** pense qu'il serait possible de transposer ces données sur le cadastre de la commune. Elle présente l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés (ci-après OSites) qui garantit l'assainissement d'un site pollué si nécessaire. Elle précise que le cadastre cantonal OSites est de la compétence du service de la protection de l'environnement du canton du Valais (ci-après SPE) qui transmet les informations aux propriétaires ou à la commune du suivi OSites de Collombey-Muraz. La seule décharge communale répertoriée est l'ancien site des Rosses qui a été utilisé comme décharge communale entre 1965 et 1974 environ. Selon le résultat des investigations et le rapport du SPE, ce site pollué ne nécessite ni surveillance ni assainissement au sens de l'article 8, alinéa 2, lettre c de l'OSites. A ce jour, il n'y a pas d'informations du SPE concernant l'assainissement du stand de tir de Châble-Croix et de la décharge de Tabac Rhône, parcelle n°2214. **Mme Nathalie Cretton** trouve contradictoire que le SPE indique un assainissement nécessaire pour ces zones et que la commune de Collombey-Muraz ne soit pas au courant. **M. Yannick Buttet** répète que c'est de la compétence du SPE d'exiger un assainissement, des investigations et de transmettre les informations du suivi OSites. **Mme Nathalie Cretton** demande qui paie la facture des assainissements des sites pollués. **M. Yannick Buttet** répond que le principe du pollueur payeur devrait être appliqué. Si le pollueur ne peut pas payer, ce sont les collectivités publiques qui sont mises à contribution avec un subventionnement jusqu'à 40% de la Confédération. Le propriétaire du terrain est aussi impliqué. Les détails de la procédure existent du côté des autorités cantonales.

Mme Nathalie Cretton est satisfaite de la réponse.

b. Interpellation du PLR : Quelles conclusions tirer du recalage du projet Chablais Agglo ?

M. Côme Vuille développe l'interpellation. **M. Yannick Buttet** précise tout d'abord que le recalage n'est plus d'actualité puisqu'il a été accepté le 16 septembre par le Conseil des Etats, suivant le Conseil National, dans la 2^{ème} vague de mesure prises en partie pour les agglomérations. Il répond aux 6 questions de l'interpellation :

1. Le montant des frais engagés depuis le début du projet s'élève à frs 228'243.-, soit frs 177'667.- pour le fonctionnement du projet et les études diverses et frs 50'576.- pour une étude menée avec Monthey sur les travaux publics liés principalement à l'AOMC. La commune sera subventionnée à hauteur d'environ frs 700'000.- par la Confédération.
2. Le paiement s'est fait conjointement entre les communes concernées, les cantons, les associations régionales et les transports publics du Chablais. La commune de Collombey-Muraz a payé par habitant en 2007 frs 3.-, en 2008 frs 3.-, en 2009 frs 2.-, en 2010 et 2011 frs 4.-, en 2012 frs 3.-, en 2013 frs 4.- et en 2014 frs 4.-.
3. L'avenir du projet Agglo présente les liaisons de mobilité douce entre les villages et le Rhône, entre

Collombey et Monthey et le passage sous le tunnel de la Vallée. Il est lié à la séance du Copil du 10 octobre 2014 où des décisions seront prises notamment pour monter un dossier dans la 3^{ème} vague de mesure.

4. L'avenir du COPIL dépend de la séance du 10 octobre où il pourrait y avoir des changements.
5. L'avenir pour la commission Edilité, urbanisme et agglomération n'est pas du ressort de l'Exécutif.
6. Toutes les décisions financières sont soumises au budget des législatifs communaux et cantonaux. Dans ces décisions d'ordre opérationnelles, le Copil en réfère aux exécutifs communaux.

M. Côme Vuille est satisfait de la réponse.

7. Informations de l'Exécutif

- **M. Yannick Buttet** informe qu'une séance publique se tiendra le 21 octobre 2014 à 19h30 aux Perraires afin de présenter le plan de quartier de Collombey et la future ligne AOMC. Cela permettra aussi de connaître l'avis des citoyens.
- **M. Yannick Buttet** indique que le 10 juillet 2014, le canton est entré en matière sur la résolution « Pour un trottoir à Illarsaz ». Il est prêt à construire un trottoir jusqu'en limite des zones à bâtir et étudie un passage de mobilité douce en direction du plan d'eau des « Chauderets » par Tabac-Rhône ou le long du canal des Rosselettes.
- **M. Jean-Pierre Veuthey** signale que le 15 juillet 2014, le CM a reçu une information du Tribunal fédéral concernant un recours déposé contre l'arrêt du Tribunal cantonal du 6 juin 2014 au sujet des plans d'eau Chauderets-Sablère. La décision du Tribunal fédéral est donc attendue avant d'aller plus loin dans ce dossier.
- **M. Jean-Pierre Veuthey** indique que la commission cantonale des constructions a ordonné l'arrêt des travaux au centre équestres des Chauderets ainsi que l'arrêt des apports de matériaux effectués par un des propriétaires à proximité du plan d'eau.
- **M. Olivier Turin** signale que la rentrée scolaire du 18 août 2014 s'est globalement bien passée. Le nombre d'élèves au CO s'élève à 1201. Il est stable depuis 4 ans. Un moins grand nombre de filles que de garçons est présent. Ceci est dû au sport étude essentiellement pratiqué par les garçons. Sur 35 élèves, 28 élèves proviennent des communes avoisinantes dont 9 hors-canton. Au niveau des écoles primaires, il y a toujours 30 classes depuis 2011 pour 653 élèves. L'ouverture d'une classe supplémentaire est possible dès que la moyenne d'élèves par classe dépasse les 22 élèves sur la commune. Ce qui signifie qu'aux Neyres et à Illarsaz, les élèves des classes enfantines peuvent être avantagés vu qu'elles contiennent généralement un nombre d'élève largement en-dessous de la moyenne. L'école enfantine des Perraires va rester encore en place pour au minimum une année.
- **M. Olivier Turin** indique que le chantier des Perraires a pris du retard par la faute d'une météo estivale pluvieuse. Les nouveaux locaux seront donc accessibles dès les vacances d'automne 2015.
- **M. Jean-Luc Planchamp** explique le processus d'homologation des zones 30 km/h. Il présente à l'écran les zones 30km/h homologuées ou en court d'homologation dans notre commune.
- **M. Jean-Luc Planchamp** indique que pour des raisons de sécurité principalement, les zones industrielles et commerciales de la commune ont dû être redéfinies. En parallèle, tous les bâtiments de ces zones ont été renumérotés, nommés et classés.
- **M. Jean-Luc Planchamp** signale que dans les zones industrielles Boverly et Reutet ont été érigé des interdictions de parquer car les gens stationnaient n'importe où. Suite à cela, il sera possible de verbaliser.

8. Questions

Il n'y a pas de questions en suspens depuis la dernière séance. **M. Bertrand Fontannaz** passe la parole à la salle :

- **M. Alexis Turin** demande ce qu'il en est de l'état de la piscine car les élèves loupent souvent la piscine. Que font les garde-bains lorsque la piscine est fermée ? Sont-ils au chômage technique ? Font-ils autre chose ? Sont-ils payés quand même ? **M. Yannick Buttet** répond qu'ils n'ont pas eu de chance en ce début d'année car une pelle mécanique a endommagé le système de chauffage de la piscine qui est devenue impraticable. De plus, à quelques semaines d'intervalles, la buse de chloration s'est cassée. Il y a un seul garde-bain pour l'ensemble des élèves qui est de piquet. Cette personne, déjà sur place, est payée. Il ne s'agit en fait que de quelques heures.
- **M. Alexis Turin** demande si on ne pourrait pas étudier un moyen de transport, par exemple le bus urbain pour les élèves afin qu'ils puissent se rendre plus rapidement à la piscine et ainsi bénéficier d'un plus long temps de baignade. En effet l'aller-retour se fait en 50 minutes à pied. Aussi, si l'on tient également compte des 20 à 25 minutes nécessaires pour se changer (2 fois), il ne reste plus que 15 minutes pour la piscine. Sa deuxième question qui en découle est : Est-ce que la personne qui est garde-bain et qui donne les cours de piscine est payée en attendant les élèves qui se déplacent et qui se changent ? **M. Olivier Turin** répond que ce sujet a été traité au sein de la commission scolaire. Le directeur des écoles, M. Bertrand Copt, a chronométré 18 minutes par trajet. Le fait que les élèves se déplacent à la piscine pendant le temps de récréation annule pratiquement le temps de trajet de l'aller. Comme les élèves se changent relativement vite, le temps restant pour la baignade avoisine les 45 minutes. Les élèves du Corbier ont à peu près le même temps de marche. **M. Alexis Turin** précise qu'il se fait le relais de maîtresses et de maîtres d'écoles et propose que le bus urbain soit utilisé comme moyen de transport. Les 45 minutes de piscine annoncées sont pour lui inexactes. **M. Yannick Buttet** confirme les explications d'Olivier Turin et précise qu'il est difficile de proposer le bus urbain aux écoles de Muraz pour aller à la piscine, alors qu'on ne peut pas le faire pour les élèves du Corbier. Cela présenterait une inégalité de traitement. **M. Olivier Turin** ajoute qu'il est prévu dans le budget une somme de frs 4'000.- pour le transport des élèves lorsque les conditions météo l'imposent. La réponse à la 2^{ème} question est reportée à la prochaine séance.
- **M. Didier Sallin** s'inquiète des rumeurs qui paraissent dans les médias au sujet de la Raffinerie de Collombey-Muraz. Plusieurs points apparaissent : mise sur le marché de la Raffinerie, condamnation du directeur en Italie. Est-ce qu'il y aura des conséquences relationnelles ? D'un point de vue économique, est-ce qu'il y aura poursuite des activités ? Est-ce qu'il y aura une vente et une collaboration ? Est-ce que les activités risquent d'être abandonnées ? Quel est le statut de la motion parlementaire sur le fond d'assainissement des entreprises ? **M. Yannick Buttet** répond que la motion a été refusée pour quelques voix. Pour l'avenir de la Raffinerie, toutes les voix sont ouvertes. En collaboration avec le canton, le CM maintient depuis le début une même ligne stricte. La volonté du CM est de maintenir cette usine dans laquelle travaillent 270 employés. Concernant le dossier d'assainissement du bruit relevant de la compétence communale, un recours est actuellement pendant, ce qui bloque les investigations. Mme Sandra Cottet fait partie d'un groupe cantonal de travail qui surveille le dossier.
- **M. Côme Vuille** demande ce qu'il en est du règlement des parkings paru dans la presse cet été. Il avait été annoncé que le sujet viendrait en séance plénière cet automne. Or rien ne figure à l'OJ et aucune information du CM n'a été donnée. **M. Jean-Luc Planchamp** répond que ce règlement ayant suscité bon nombre de réactions. Il est retravaillé en commission de police et sera soumis au juriste de la commune. Une nouvelle mouture sera présentée au CM. **M. Yannick Buttet** confirme les propos de Jean-Luc Planchamp.
- **Mme Maryline Hohenauer** explique qu'elle a posé des questions en séance plénière du mois de mars. N'ayant toujours pas reçu de réponse, elle les reformule ce soir : Après la pose de bornes au carrefour de

la Meunière il y a un an, vu le bilan catastrophique de cette situation, quelles nouvelles mesures sont prévues pour régler ce problème ? Les parents se parquent le long de la haie, ce qui génère des embarquements dangereux, des dépassements scabreux mêlés au trafic de vélos. Elle rappelle qu'un passage piéton pourrait régler bien des choses car il est possible d'en aménager un même dans une zone 30km/h. Elle demande s'il a été étudié, selon demande en séance plénière du mois de mars, la possibilité de déplacer la patrouilleuse adulte de « Montagnier » au carrefour de la Meunière ? Cette dame fait actuellement traverser les élèves à 50 mètres d'un passage piétons protégé par des feux. Il y a donc possibilité de faire mieux avec très peu de frais. Elle demande en outre quel est le premier bilan après 7 semaines écoulées des deux patrouilleuses engagées avec le nouveau concept. **M. Jean-Luc Planchamp** rappelle que le CM a dû se battre pour garder les passages protégés. A ce sujet, la marge de manœuvre est très faible sur les routes cantonales. Beaucoup de communes réagissent contre « via sicura » de la Confédération. S'agissant du carrefour de la Meunière, le problème est lié à l'indiscipline des gens. On se trouve en zone 30km/h à cet endroit. Un radar ayant été acheté, des contrôles seront effectués prioritairement aux abords des écoles. D'autres mesures concrètes apportées au carrefour de la Meunière seront présentées à la prochaine séance. En ce qui concerne le projet pilote, un premier bilan sera fait dans 2 semaines. Pour rappel, l'accompagnatrice est chargée de corriger le comportement des enfants lorsqu'ils veulent traverser la route. **M. Yannick Buttet** confirme les propos de Jean-Luc Planchamp.

- **M. Daniel Schmid** a pu observer que la Rue St-Didier sera fermée au trafic des voitures dans le projet AOMC. Le passage à niveau sera fermé. Comment les gens habitants au nord de la voie CFF pourront se rendre au centre du village ? **M. Yannick Buttet** répond qu'à l'heure actuelle, le vœu est de maintenir un passage de mobilité douce à cet endroit et de fermer la route au trafic de véhicules. Les voitures seront redirigées vers le carrefour du Corbier où la circulation sera fluidifiée par un rond-point.
- **M. Daniel Schmid** demande le délai de réalisation à disposition de la commune pour utiliser les quelques frs 700'000 prévu pour la mobilité douce de « Chablais Agglo ». **M. Yannick Buttet** répond que le délai sera à discuter avec la Confédération dans la mesure où le projet n'a été que partiellement accepté. De plus, il dépendra la situation financière de notre commune.
- **M. Daniel Schmid** propose que, profitant indirectement du profit de « Chablais Agglo » par des gains de temps sur les horaires, les communes de la Vallée soient sollicitées financièrement. **M. Yannick Buttet** répond qu'il mettra volontiers ce sujet sur la table. Il n'est cependant pas certain que la proposition ait un écho positif auprès des communes de la Vallée qui ont des infrastructures auxquelles nous ne participons pas.
- **Mme Nathalie Cretton** demandent si l'on a trouvé des acheteurs pour les pavillons scolaires des Perraires. **M. Olivier Turin** répond par la négative.
- **Mme Nathalie Cretton** demande où en est le dossier concernant les nuisances sonores générées par Tamoil S.A. Au mois de mars 2014, la commune, avec la collaboration du SPE, devait assigner à Tamoil S.A. 2 experts pour régler la problématique du bruit : MM. Eugen Hofmann et Lander Schmid. Or, Tamoil S.A. a fait opposition au mois de mai 2014 sur le fond et sur les personnes choisies. La commune a, par contre, décidé de poursuivre la procédure lancée. **M. Yannick Buttet** répond que la procédure suit son cours.
- **M. Jean-Pierre Rouiller** signale que la route cantonale entre Collombey-le-Grand et Collombey s'affaisse profondément alors que l'ensemble de cette artère a été refaite il y a peu de temps. Lorsqu'il pleut, des flaques d'eau encombrant la chaussée sur une grande longueur, d'où le risque d'aquaplaning. Les piétons et les usagers deux roues sont aussi systématiquement éclaboussés. S'agissant certainement d'une malfaçon, est-ce que le canton a été avisé de ce problème qui va s'accroître au fil des saisons ? Y a-t-il une garantie à faire valoir si la commune a participé ou non directement financièrement à cette réfection de la chaussée ? **M. Yannick Buttet** répond que le CM s'est informé auprès du canton. Il en ressort que le canton a refait cette route avec des budgets minimaux. Le CM espère une aide du côté des députés.

- **M. Côme Vuille** indique qu'à l'art. 15 du ROC, il est indiqué que le recueil des actes législatifs communaux est consultable en ligne. Sous « police », il s'agit encore du règlement de la PIHL et non pas de la convention en vigueur avec Monthey. Il demande dans quel délai les corrections pourront être apportées et si on peut être averti quand le recueil des actes législatifs de notre commune sera à jour. **M. Yannick Buttet** répond que le règlement de police qui prévaut actuellement est toujours celui qui a été décidé avec la PIHL. **M. Jean-Luc Planchamp** explique que l'état-major s'est réuni encore ce jour au sujet de la convention. Le canton va mettre à disposition un règlement type pour toutes les communes sur lequel il faudra encore travailler. **M. Yannick Buttet** précise qu'un montant figurera au budget pour moderniser le site internet communal afin de pouvoir publier, transmettre et retrouver plus facilement les informations mises à jour pour les conseillers généraux.
- **Mme Madeleine Delarze** décrit le bâtiment en décrépitude à la route de Tabac-Rhône 4, à Illarsaz. C'est une bâtisse insalubre. Elle présente un manque de sécurité évident. Des véhicules sont stockés aux alentours et à l'intérieur du bâtiment. Des mobilhomes en piteux état y sont aussi présents. Des parents et des enfants, dont un en bas âge, habitent dans ces lieux. Les questions sont les suivantes :
 - Est-ce que la Commune est au courant de cette situation ?
 - Quelles seraient les possibilités de remédier à cet état de chose sans nuire à la famille ?
 - Comment être sûr que cette famille vive dans des conditions correctes et sans danger ?**M. Yannick Buttet** répond que la commission cantonale des constructions est au courant de la situation. Elle a fixé des délais au propriétaire pour pallier aux défauts relevés et un suivi a été mis en place. Pour l'enfant en bas âge, l'office de la protection de l'enfance (OPE) a indiqué qu'il n'y a rien à faire. En ce qui concerne le nombre élevé de véhicules autour du bâtiment, ils ont été évacués. Mais quelques temps après, l'habitant a récupéré des véhicules d'un garage en faillite et une procédure est à nouveau en cours pour les faire retirer.
- **Mme Nathalie Cretton** demande s'il est envisageable que dans la déchetterie une place est mise à disposition pour entreposer du matériel encore utilisable (chaise, table, armoire,...). Elle indique que la commune de Troistorrens fonctionne ainsi. **M. Yannick Buttet** répond qu'à la Satom, il y a déjà beaucoup de circulation et cela pourrait poser un problème de créer un poste supplémentaire. La question sera néanmoins posée à la Satom.

9. Divers

M. Raymond Kamerzin précise que dans le cadre de l'école, la piscine n'est pas obligatoire. Il ne faudrait pas en arriver à la suppression de celle-ci.

M. Cédric Zürcher propose que l'on fasse plus de séances plénières courtes comme celle de ce soir.

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 22h25.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE
Samuel Rouiller

